



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-unième session

181 EX/1

PARIS, le 20 avril 2009
Original anglais/espagnol/français

ORDRE DU JOUR (annoté)

Point	Titre	Référence	Document
1	ORDRE DU JOUR, CALENDRIER DES TRAVAUX ET RAPPORT DU BUREAU	Article 5 du Règlement intérieur du Conseil exécutif	181 EX/1 181 EX/2 181 EX/INF.1 181 EX/INF.4 181 EX/INF.14 181 EX/INF.27
2	APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA 180^e SESSION	Article 23, paragraphe 3, du Règlement intérieur du Conseil exécutif	180 EX/SR.1-13 et Corr.
3	Rapport du Directeur général sur l'application de l'article 59 du Règlement intérieur du Conseil exécutif Le Directeur général traite avec les membres du Conseil exécutif certaines questions relatives aux membres du personnel de la classe D-1 et de rang supérieur.	Article 59 du Règlement intérieur du Conseil exécutif	181 EX/PRIV.1 181 EX/PRIV.2 181 EX/PRIV.3
EXÉCUTION DU PROGRAMME			
4	Rapport du Directeur général sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale Ce rapport vise à informer les membres du Conseil exécutif des progrès accomplis dans l'exécution du programme adopté par la Conférence générale. Le document 181 EX/4 Partie I contient les principaux résultats obtenus pendant les douze premiers mois de l'exercice biennal 2008-2009 : (i) évaluation globale des principaux résultats ; (ii) décisions et activités récentes des organisations du système des Nations Unies ; (iii) suivi de la Conférence des intellectuels d'Afrique et de la diaspora (CIAD).	Paragraphe 3 (b) de l'article VI de l'Acte constitutif 145 EX/Déc., 5.1 (I) 157 EX/Déc., 3.1 (I) 159 EX/Déc., 3.1.1 (I) 160 EX/Déc., 3.1.1 (I) 161 EX/Déc., 3.1.1 (I) 162 EX/Déc., 3.1.3 166 EX/Déc., 3.1.1 (II) 169 EX/Déc., 4.1 169 EX/Déc., 6.6 172 EX/Déc., 21 175 EX/Déc., 4 (II) 175 EX/Déc., 23	181 EX/4 Partie I et Addenda (<i>Exécution du programme</i>) 181 EX/4 Partie II (<i>Tableau de bord</i>) 181 EX/INF.10 (<i>Statistiques culturelles</i>) 181 EX/INF.16 (<i>Déclarations régionales sur l'enseignement supérieur</i>) 181 EX/INF.17 (<i>FOSRASUN</i>)

Point	Titre	Référence	Document
4 (suite)	La nature du document (rapport) n'appelle a priori aucune prise de décision.	176 EX/5 (V) 176 EX/Déc., 29 177 EX/Déc., 25 (I, II)	181 EX/INF.21 181 EX/INF.22 181 EX/INF.23 181 EX/INF.24
	Le document 181 EX/4 Partie I Add. présente les tendances et les faits marquants intervenus dans la participation des bureaux hors Siège aux activités des équipes de pays des Nations Unies et aux exercices conjoints de programmation par pays, ainsi que les principaux résultats obtenus à cet égard.	34 C/Rés., 3 34 C/Rés., 21 34 C/Rés., 35 34 C/Rés., 39 34 C/Rés., 48 34 C/Rés., 65 34 C/Rés., 66	
	181 EX/4 Partie I Add.2. Cet addendum contient le « Plan d'action de l'UNESCO pour la priorité Égalité entre les sexes, 2008-2013 » demandé dans la Stratégie à moyen terme (34 C/4).	34 C/Rés., 67 34 C/Rés., 89 179 EX/Déc., 4 179 EX/Déc., 21 180 EX/Déc., 4 (I)	
	181 EX/4 Partie I Add. 3. Cet addendum informe le Conseil exécutif des activités majeures réalisées au titre de la coordination et du suivi de l'action en faveur de l'Afrique, conformément à la Stratégie à moyen terme pour 2008-2013 (34 C/4). Il présente des informations concernant : la coordination au niveau politique, la coordination de l'action régionale et sous-régionale et contient, en outre, en annexe, un compendium des activités menées par les secteurs de programme.		
	Aucune décision n'est proposée.		
	181 EX/4 Partie II : conformément à la Résolution portant ouverture de crédits pour 2008-2009, le Directeur général présente au Conseil exécutif :		
	(i) un rapport sur les ajustements des crédits approuvés pour tenir compte des dons et contributions spéciales reçus depuis la dernière session du Conseil exécutif ;		
	(ii) les ajustements budgétaires relatifs au renforcement de la COI ;		
	(iii) les virements entre articles budgétaires proposés à la suite de la restructuration de l'Organisation, de la révision des coûts standard applicables aux coûts de personnel et de l'utilisation de la Réserve pour les reclassements et les promotions au mérite ;		
	(iv) les virements de crédits du Titre IV du budget proposés afin de couvrir les augmentations des coûts de personnel et des coûts des biens et services imputables à des facteurs statutaires et à l'inflation.		

Point	Titre	Référence	Document
4 (suite)	<p>Le document présente également le Tableau de bord de l'exécution du programme en 2008-2009 au 31 décembre 2008, ainsi qu'un rapport sur les coûts de fonctionnement du Conseil exécutif en 2008.</p> <p>Décision requise : dans la décision proposée au paragraphe 28, le Conseil exécutif prend note des crédits supplémentaires reçus ainsi que des ajustements opérés entre articles budgétaires. Il approuve aussi les virements proposés entre articles budgétaires, de la Réserve pour les reclassements/promotions au mérite et du Titre IV du budget.</p>		
	<i>Décisions et activités récentes des organisations du système des Nations Unies intéressant l'action de l'UNESCO</i>	124 EX/Déc., 6.1 167 EX/Déc., 4.2	
	<i>Coûts de fonctionnement du Conseil exécutif pendant l'année précédente ventilés par poste de dépense</i>	166 EX/Déc., 5.2	
	<i>Conférences des intellectuels d'Afrique et de la diaspora (CIAD)</i>	34 C/Rés., 63	
5	<p>Rapport du Directeur général sur le suivi des décisions et résolutions adoptées par le Conseil exécutif et la Conférence générale à leurs sessions antérieures</p> <p>Ce document a pour objet d'informer les membres du Conseil exécutif des progrès réalisés dans le suivi des décisions et résolutions adoptées par le Conseil et la Conférence générale à leurs sessions antérieures. Il porte essentiellement sur les questions suivantes :</p>	169 EX/Déc., 4.3 175 EX/Déc., 23	181 EX/5 et Addenda 181 EX/INF.21 181 EX/INF.22 181 EX/INF.23
	<i>I. Rapports du Corps commun d'inspection (CCI) intéressant l'UNESCO et état de la mise en œuvre des recommandations des rapports du CCI approuvées/acceptées</i>	129 EX/Déc., 3.3.1 169 EX/Déc., 7.2	
	<i>II. Rapport d'activité périodique sur le programme ONUSIDA</i>	174 EX/Déc., 6	
	<i>III. Réorientation du Bureau de l'UNESCO à Brasilia</i>	177 EX/Déc., 30	
	<i>IV. Placement sous l'égide de l'UNESCO en tant que centre de catégorie 2 du Centre international PHI sur l'eau pour la sécurité alimentaire (IC-Water) à l'Université Charles Sturt (Australie)</i>	34 C/Rés., 27	
	<i>V. Mise en œuvre de la résolution 34 C/47 et de la décision 180 EX/5 (II) relatives à la Rampe des Maghrébins dans la Vieille Ville de Jérusalem</i>	34 C/Rés., 47 180 EX/Déc., 5 (II)	

Point	Titre	Référence	Document
5 (suite)	<i>VI. Progrès accomplis dans l'application des recommandations du Comité chargé de l'examen d'ensemble relatives à l'exécution du Plan de mise en œuvre des programmes de l'UNESCO relatifs aux sciences</i>	34 C/Rés., 55	
	<i>VII. Mise en œuvre de la résolution 34 C/60 et de la décision 180 EX/43 relatives à un programme global d'appui spécial post-conflit en faveur de la Côte d'Ivoire dans les domaines de compétence de l'UNESCO</i>	34 C/Rés., 60 180 EX/Déc., 43	
	<i>VIII. Rapport intérimaire sur la situation des élèves et étudiants irakiens réfugiés en République arabe syrienne</i>	179 EX/Déc., 5 (III)	
	<i>IX. Conférence régionale sur le thème « Médias, éducation et culture des droits de l'homme »</i>	179 EX/Déc., 8 (II)	
	<i>X. Mise en œuvre et suivi des plates-formes intersectorielles</i>	179 EX/Déc., 16 (I)	
	<i>XI. Extension du plateau continental africain</i>	179 EX/Déc., 16 (II)	
	<i>XII. L'École régionale post-universitaire d'aménagement et de gestion intégrés des forêts et territoires tropicaux (ERAIFT) et les efforts de l'UNESCO en faveur de la formation des spécialistes africains de l'aménagement et de la gestion des forêts et des ressources naturelles en Afrique subsaharienne</i>	179 EX/Déc., 16 (III)	
	<i>XIII. Contribution de l'UNESCO au rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur les droits de l'homme et la diversité culturelle</i>	179 EX/Déc., 48	
	XIV. ¹		
	<i>XV. Mesures prises pour appliquer les recommandations du Commissaire aux comptes concernant le Bureau de la prospective</i>	180 EX/Déc., 50 et 180 EX/Déc., 51	
	<i>XVI. Compte spécial du Fonds international pour la promotion des langues et du multilinguisme : report de l'examen de la version révisée de son règlement financier</i>	180 EX/Déc., 55	
	<i>XVII. Propositions concrètes pour la mise en œuvre de programmes interdisciplinaires et intersectoriels sur les œuvres de Rabindranath Tagore, Pablo Neruda et Aimé Césaire pour un universel réconcilié</i>	180 EX/Déc., 58	181 EX/5 et Add.3

¹ Le sous-point relatif à l'élaboration d'un projet de déclaration de principes concernant les objets culturels déplacés en relation avec la Seconde Guerre mondiale fait maintenant l'objet d'un point distinct (181 EX/53).

Point	Titre	Référence	Document
5 (suite)	<i>XVIII. Rapport d'étape sur la décentralisation</i>	177 EX/Déc., 6 (II) 34 C/Rés., 68 (II) 180 EX/Déc., 6 (II)	181 EX/5 Add.2
	<i>XIX. État d'avancement des travaux sur les efforts de l'UNESCO en faveur de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable²</i>	177 EX/Déc., 9	181 EX/5 Add. 181 EX/INF.15
6	Rapport du Directeur général sur la mise en œuvre du processus de réforme	179 EX/Déc., 31 (II)	181 EX/6 et Add. 181 EX/INF.21 181 EX/INF.22 181 EX/INF.23
	Ce document présente une stratégie relative à l'application de la mobilité géographique au sein du Secrétariat.		
	Décision proposée : prier le Directeur général d'appliquer la stratégie et de faire rapport au Conseil, à sa 184 ^e session, sur les progrès réalisés.		
	Éducation		
7	Rapport du Directeur général et du Recteur de l'Université des Nations Unies sur un ensemble d'éventuelles activités conjointes destinées à être réalisées au cours de l'exercice biennal 2010-2011	179 EX/Déc., 6	181 EX/7 et Corr. (français et russe seulement)
	Le Directeur général présente au Conseil exécutif un ensemble d'éventuelles activités conjointes pour l'exercice 2010-2011.		
	Décision proposée : inviter le Directeur général à poursuivre sa coopération avec l'UNU dans les domaines énoncés dans l'ensemble d'éventuelles activités conjointes et inviter les États membres à envisager d'apporter des contributions extrabudgétaires afin de permettre à l'UNESCO et à l'UNU de les réaliser.		
8	Rapport du Directeur général sur un projet de stratégie pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP)	179 EX/Déc., 49	181 EX/8
	Ce document présente un projet de stratégie pour l'action de l'UNESCO dans le domaine de l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) en 2010-2015.		

2

Dans la décision 177 EX/9, le Conseil exécutif invite le Directeur général à rendre compte régulièrement des activités relatives à la DEDD dans le rapport statutaire EX/4 et à lui présenter un rapport biennal à sa 182^e session. À la demande de l'Allemagne et du Japon, ce sous-point a été ajouté au point 5.

Point	Titre	Référence	Document
8 (suite)	<p>Décision proposée : approuver le projet de stratégie et demander au Directeur général d'inclure dans ses rapports au Conseil exécutif sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale (EX/4) des informations sur les progrès accomplis.</p>		
9	<p>Rapport du Directeur général sur une stratégie relative au rôle des langues dans la réalisation de l'Éducation pour tous (EPT) dans le cadre du développement durable</p> <p>Le Directeur général soumet une stratégie relative au rôle des langues pour atteindre l'EPT dans le cadre du développement durable.</p> <p>Décision proposée : encourager les États membres à allouer des fonds pour la mise en œuvre de stratégies nationales sur les langues pour atteindre l'EPT, recommander au Directeur général d'inclure les éléments pertinents de la stratégie dans le Programme et budget du 35 C/5, lui demander de créer un compte spécial pour sa mise en œuvre, et inviter les États membres à verser des contributions à ce fonds spécial.</p> <p>Sciences exactes et naturelles</p>	Point proposé par le Directeur général	181 EX/9 et Corr.
10	<p>Rapport du Directeur général sur le développement et les résultats du Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF) durant le premier exercice biennal de la Stratégie à moyen terme (34 C/4) et sur les mesures à prendre pour promouvoir les services et l'efficacité du Programme</p> <p>Le Directeur général analyse l'activité du PISF au cours de l'exercice 2008-2009, ainsi que les difficultés et les limites rencontrées par le programme, et propose des mesures à prendre dans le cadre de la nouvelle stratégie d'action du PISF, pour favoriser le développement continu du programme et de ses services et répondre aux besoins des États membres en matière de renforcement des capacités dans les domaines des sciences fondamentales, de l'enseignement scientifique et de l'orientation des politiques correspondantes.</p> <p>Décision proposée : demander un soutien accru aux sciences et à l'enseignement scientifique et inviter le Directeur général à encourager les partenariats et à lui présenter, à sa 185^e session, un rapport sur la mission de l'UNESCO dans le domaine des sciences fondamentales qui sera soumis à la Conférence générale à sa 36^e session.</p>	176 EX/Déc., 11	181 EX/10

Point	Titre	Référence	Document
Sciences sociales et humaines			
11	Rapport du Directeur général sur un réseau d'autorités nationales de lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et autres formes d'intolérance	180 EX/Déc., 47	181 EX/11
	Le Directeur général rend compte du processus d'examen de la faisabilité de la création d'un réseau d'autorités nationales.		
	Décision proposée : se féliciter de la proposition et inviter le Directeur général à l'inclure dans le 35 C/5.		
Culture			
12	Jérusalem et la mise en œuvre de la résolution 34 C/47 et de la décision 180 EX/10	34 C/Rés., 47 180 EX/Déc., 10	181 EX/12 et Add.
	Ce document a pour objet d'informer les membres du Conseil exécutif des progrès réalisés dans la contribution de l'UNESCO à la préservation du patrimoine culturel de la Vieille Ville de Jérusalem, notamment le Plan d'action pour la sauvegarde de ce patrimoine.		
	Un addendum sera publié avant la 181 ^e session afin d'informer les membres du Conseil des faits récents relatifs à cette question. Cet addendum contiendra également un projet de décision.		
13	Rapports du Directeur général sur le projet la Route de l'esclave		181 EX/13 Partie I et Add., Partie II 181 EX/INF.5
	Le Directeur général rend compte des travaux et délibérations du Comité scientifique international du projet la Route de l'esclave et présente une stratégie à long terme visant à renforcer le projet.		
	Décision proposée : seul le document 181 EX/13 Partie II comporte un projet de décision dans lequel le Conseil exécutif est invité à : (i) prendre note des rapports, (ii) remercier le Directeur général pour ses efforts visant à élaborer une stratégie à long terme pour le projet et (iii) l'inviter à rechercher les moyens nécessaires pour assurer la mise en œuvre de cette stratégie.		
	Partie I : Rapport du Directeur général sur les délibérations du Comité scientifique international du projet la Route de l'esclave, accompagné d'une évaluation de ses travaux	172 EX/Déc., 59 (Article 11 des Statuts)	

Point	Titre	Référence	Document
13 (suite)	Partie II : Rapport du Directeur général sur le document du projet la Route de l'esclave	180 EX/Déc., 14	
14	<p>Rapport du Directeur général sur l'étude préliminaire des aspects techniques et juridiques d'un éventuel instrument normatif international sur la protection des langues autochtones et des langues menacées d'extinction, y compris une étude des résultats des programmes mis en œuvre par l'UNESCO en la matière</p> <p>Le Directeur général présente au Conseil exécutif une étude préliminaire des aspects techniques et juridiques d'un éventuel instrument normatif international pour la protection des langues autochtones et des langues en péril, y compris une étude des résultats des programmes mis en œuvre par l'UNESCO en la matière.</p> <p>Décision proposée : décider d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la 35^e session de la Conférence générale l'examen de cette question sous l'intitulé : « Suivi intégré de la mise en œuvre des outils normatifs et des politiques en vigueur en matière linguistique, en particulier en ce qui concerne la sauvegarde des langues autochtones et des langues en danger », inviter le Directeur général à soumettre à la 35^e session de la Conférence générale une stratégie et recommander à la Conférence générale de prendre une décision en faveur de la poursuite de la réflexion concernant l'éventuelle élaboration d'un nouvel instrument normatif dans le domaine linguistique, ainsi que de la poursuite des activités opérationnelles, y compris à caractère intersectoriel, dans ce domaine.</p> <p>Activités relatives aux programmes intersectoriels</p>	179 EX/Déc., 10 180 EX/Déc., 11	181 EX/14
15	<p>Rapport du Directeur général sur un plan d'action détaillé relatif à la stratégie de l'UNESCO pour faire face au changement climatique</p> <p>Ce document présente un plan d'action détaillant les activités prévues autour des objectifs stratégiques pour la mise en œuvre de la Stratégie de l'UNESCO pour faire face au changement climatique.</p> <p>Décision proposée : approuver le plan d'action.</p>	179 EX/Déc., 15	181 EX/15

Point	Titre	Référence	Document
Instituts et centres			
16	Rapport du Directeur général sur un projet de stratégie globale intégrée concernant les instituts et centres placés sous l'égide de l'UNESCO (catégorie 2)	180 EX/Déc., 18	181 EX/INF.13
	<p>Conformément à la décision 180 EX/18, le Directeur général a invité les États membres, dans la lettre circulaire CL/3862, à soumettre leurs observations écrites sur le projet de stratégie globale intégrée concernant les instituts et centres placés sous l'égide de l'UNESCO (catégorie 2) qui figure dans le document 180 EX/18, afin que le Conseil exécutif l'examine plus avant à sa 181^e session. Les réponses reçues figurent dans le document correspondant.</p> <p>Aucune décision n'est proposée.</p>		
17 ³	Rapport du Directeur général sur les études de faisabilité concernant la création d'instituts et centres de catégorie 2 placés sous l'égide de l'UNESCO		181 EX/17 Parties I à X
	<p>Il est d'usage que le Conseil exécutif examine la création d'un institut ou centre de catégorie 2 une fois réalisée l'étude de faisabilité.</p> <p>Le Directeur général fait rapport sur l'étude de faisabilité et présente un projet d'accord.</p> <p>Décision proposée : recommander à la Conférence générale à sa 35^e session d'approuver la création de l'institut ou centre et d'autoriser le Directeur général à signer l'accord.</p>		
	181 EX/17 Partie I : Proposition concernant la création, à Rehovot (Israël), d'un centre international de formation en biomique, en tant que centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO	Point proposé par le Directeur général	

³ Point 17. Les propositions ci-après ont été supprimées de l'ordre du jour provisoire de la 181^e session :

- proposition concernant la création, à l'Institut des ressources en eau (IWR) du Corps des ingénieurs de l'armée et des États-Unis (États-Unis d'Amérique), d'un centre international pour la gestion intégrée des ressources en eau (ICIWaRM) en tant que centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO, dont l'examen a été reporté à la 182^e session ;
- proposition concernant la création, au Musée de Kolomenskoye, à Moscou, d'un centre muséologique régional pour le renforcement des capacités en muséologie, en tant que centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO, dont l'examen a été reporté à la 182^e session.

Point	Titre	Référence	Document
17 (suite)	181 EX/17 Partie II : Proposition concernant la création, en Allemagne, d'un centre international sur les ressources en eau et le changement planétaire en tant que centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO	Point proposé par le Directeur général	
	181 EX/17 Partie III : Proposition concernant la création, au Portugal, d'un centre international d'écohydrologie côtière en tant que centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO	Point proposé par le Directeur général	
	181 EX/17 Partie IV : Proposition concernant la création, à Frutal, dans l'État du Minas Gerais (République fédérative du Brésil), du centre international HidroEx pour l'éducation, le renforcement des capacités et la recherche appliquée dans le domaine de l'eau en tant que centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO	Point proposé par le Directeur général	
	181 EX/17 Partie V : Proposition concernant la création, en Chine, d'un centre international de formation sur le patrimoine culturel immatériel dans la région Asie-Pacifique en tant que centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO	179 EX/Déc., 44 180 EX/5	
	181 EX/17 Partie VI : Proposition concernant la création, en République de Corée, d'un centre international d'information et de travail en réseau sur le patrimoine culturel immatériel dans la région Asie-Pacifique, en tant que centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO	179 EX/Déc., 46 180 EX/5	
	181 EX/17 Partie VII Rev. et Corr. et 181 EX/INF.20 : Proposition concernant la création, au Japon, d'un centre international de recherche sur le patrimoine culturel immatériel dans la région Asie-Pacifique, en tant que centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO	180 EX/5	
	181 EX/17 Partie VIII : Proposition concernant la création, à Bahreïn, d'un centre régional arabe pour le patrimoine mondial en tant que centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO	Point proposé par le Directeur général	
	181 EX/17 Partie IX : Proposition concernant la création à Praia (Cap-Vert) d'un institut d'Afrique de l'Ouest pour la recherche internationale sur l'intégration régionale et les transformations sociales, en tant qu'institut de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO	Point proposé par le Directeur général	
	181 EX/17 Partie X : Proposition concernant la création au Brésil d'un centre régional de formation à la gestion du patrimoine, en tant que centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO	Point proposé par le Directeur général	

Point	Titre	Référence	Document
PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 2010-2011 (35 C/5)			
18	Examen du Projet de programme et de budget pour 2010-2011 (35 C/5) et recommandations du Conseil exécutif Conformément aux articles V.B.6 (a) et VI.3 (a) de l'Acte constitutif, le Projet de programme et de budget préparé par le Directeur général (figurant dans le document 35 C/5), a été établi sur la base des recommandations contenues dans la décision 180 EX/21. Il sera soumis à l'examen de la Conférence générale lors de sa 35 ^e session avec les recommandations du Conseil exécutif à son sujet (document 35 C/6).	Articles V et VI de l'Acte constitutif 169 EX/Déc., 4.1 172 EX/Déc., 38 33 C/Rés., 95 177 EX/Déc., 27 34 C/Rés., 54 34 C/Rés., 55 34 C/Rés., 59 34 C/Rés., 84 34 C/Rés., 89 34 C/Rés., 92 180 EX/Déc., 21 180 EX/Déc., 25	35 C/5 Projet 181 EX/INF.21 181 EX/INF.22 181 EX/INF.23 181 EX/INF.25 181 EX/INF.26
MÉTHODES DE TRAVAIL DE L'ORGANISATION			
19	Rapport du Directeur général sur les évaluations achevées au cours de l'exercice 2008-2009 Ce document contient un bref rapport sur trois évaluations achevées en 2008 accompagné des observations du Directeur général. Décision proposée : prendre note des recommandations et inviter le Directeur général à les appliquer en temps opportun.	34 C/5 177 EX/Déc., 26 180 EX/Déc., 27	181 EX/19
20	Rapport d'évaluation biennal sur les activités et les résultats de toutes les unités décentralisées de l'UNESCO Ce document contient les conclusions de l'évaluation des huit pays pilotes « Unis dans l'action » demandée dans l'annexe V du document 34 C/5. Aucune décision n'est proposée.	30 C/Rés., 83 (I) 174 EX/Déc., 18	181 EX/20
21	Suivi des résolutions 33 C/92 et 34 C/88 concernant les relations entre les trois organes de l'UNESCO Le Conseil exécutif poursuit son examen du suivi de la résolution 33 C/92, en application de la résolution 34 C/88. Il lui est demandé d'examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations restantes et de déterminer s'il y a lieu de les considérer comme « en cours » ou « classées ».	33 C/Rés., 92 34 C/Rés., 88 180 EX/Déc., 22	181 EX/INF.7

Point	Titre	Référence	Document
22	Rapport du Directeur général sur les critères relatifs à la tenue de séances privées Le Directeur général fait le point sur la situation à la lumière des résultats des consultations menées par le Président du Conseil exécutif et de l'examen des pratiques en vigueur dans d'autres institutions, et présente en conséquence des propositions en vue d'une éventuelle modification du Règlement intérieur.	180 EX/Déc., 23	181 EX/22
23	Rapport du Conseil exécutif sur la mise en œuvre du document 34 C/5 avec indication des résultats obtenus lors de l'exercice biennal précédent (35 C/3) Conformément à ce qui a été demandé, le Directeur général présente un avant-projet du rapport que le Conseil exécutif doit rédiger pour la Conférence générale. Cet avant-projet est soumis en tant que document de travail.	30 C/Rés., 81 156 EX/Déc., 5.5 33 C/Rés., 92 34 C/Rés., 89 180 EX/Déc., 25	181 EX/23 181 EX/SP/2 et Corr. (anglais seulement)
24	Cadre d'obligation redditionnelle concernant la performance et la transparence en matière de gestion au Secrétariat La Conférence générale a chargé le Conseil exécutif d'examiner les options et les modalités possibles, lesquelles sont récapitulées dans le document présenté.	33 C/Rés., 07	181 EX/24 181 EX/PRIV./INF.1
25	Examen de la procédure à suivre en vue de la nomination du Directeur général de l'Organisation À sa 180 ^e session, le Conseil exécutif a examiné la procédure à suivre en vue de la nomination du Directeur général de l'Organisation en 2009 figurant dans le document 180 EX/28, étant entendu que le Bureau proposera une nouvelle formulation de l'alinéa (d) du paragraphe 6 dudit document compte tenu des différentes observations formulées à la 180 ^e session. Il a également été convenu que le Bureau formulerait des propositions quant à la forme et à la durée des entretiens des candidats, ainsi que sur l'ordre de ces entretiens. Tel est l'objet du document 181 EX/25. Décision proposée : approuver la procédure énoncée aux paragraphes 4 et 5 de ce document.	Article 58 du Règlement intérieur du Conseil exécutif	181 EX/25

Point	Titre	Référence	Document
QUESTIONS RELATIVES AUX NORMES, STATUTS ET RÈGLEMENTS			
26	Examen des communications transmises au Comité sur les conventions et recommandations en exécution de la décision 104 EX/3.3, et rapport du Comité à ce sujet	104 EX/Déc., 3.3	181 EX/CR/HR et Add. 181 EX/CR/2 (Méthodes de travail)
Conformément à sa décision 104 EX/3.3 adoptée en 1978, qui définit la procédure pour l'examen des communications reçues par l'Organisation et relatives à des cas et des questions concernant l'exercice des droits de l'homme dans les domaines de compétence de l'UNESCO, le Conseil est invité à examiner, en séance privée, le rapport du Comité CR à ce sujet.			
181 EX/CR/2. À l'occasion de la 180 ^e session du Conseil exécutif, le Comité sur les conventions et recommandations a décidé de poursuivre l'examen de ses méthodes de travail à la présente session.			
Décision proposée : prendre note des améliorations apportées par le Comité à sa pratique procédurale.			
27	Suivi de l'application des instruments normatifs de l'UNESCO	180 EX/Déc., 31	181 EX/27
Conformément à la décision 180 EX/31 du Conseil exécutif, le Secrétariat donne un complément d'information sur les mesures à prendre pour mettre en œuvre les nouvelles procédures pour l'application des instruments normatifs de l'UNESCO adoptées par le Conseil exécutif à sa 177 ^e session.			
Décision proposée : inviter le Directeur général à veiller à la mise en œuvre de ces nouvelles procédures par les secteurs de programme responsables des conventions et recommandations dont le Comité CR assure le suivi.			
28	Rapport sur les huitième et neuvième réunions du Groupe conjoint d'experts UNESCO (CR)/ECOSOC (CESCR) sur le suivi du droit à l'éducation	171 EX/Déc., 27 179 EX/Déc., 24	181 EX/28
Ce document vise à donner des informations sur les principaux résultats des huitième et neuvième réunions du Groupe conjoint d'experts UNESCO (CR)/ECOSOC (CESCR) sur le suivi du droit à l'éducation consacrées aux « Dimensions inclusives du droit à l'éducation ».			

Point	Titre	Référence	Document
28 (suite)	<p>Décision proposée : prier le Directeur général de prendre les mesures appropriées pour donner suite aux recommandations du Groupe conjoint d'experts et inviter ce dernier à poursuivre ses consultations sur l'examen des principales questions relevant de son vaste mandat, qui est d'assurer le suivi du droit à l'éducation, et le prier de lui faire rapport à sa 184^e session.</p>		
29	<p>Étude préliminaire concernant les aspects techniques et juridiques liés à l'opportunité d'un instrument normatif sur la conservation des paysages urbains historiques</p> <p>Ce document contient une proposition d'instrument normatif sur la conservation des paysages urbains historiques accompagnée d'une étude préliminaire des aspects techniques et juridiques liés à cet instrument.</p> <p>Décision proposée : inscrire ce point à l'ordre du jour provisoire de la 35^e session de la Conférence générale, inviter le Directeur général à soumettre à la Conférence générale, à sa 35^e session, l'étude préliminaire susmentionnée accompagnée des observations et décisions pertinentes du Conseil exécutif à ce sujet et recommander que la Conférence générale décide, à sa 35^e session, de poursuivre les efforts visant à élaborer un nouvel instrument normatif sur la conservation des paysages urbains historiques sous la forme d'une recommandation intitulée « Recommandation concernant la conservation des paysages urbains historiques ».</p>	179 EX/Déc., 25	181 EX/29
30	<p>Rapport du Directeur général sur les allégations reçues par le Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des recommandations concernant le personnel enseignant (CEART)</p> <p>Ce rapport intérimaire a pour objet d'informer le Conseil exécutif de l'état d'avancement des travaux du CEART concernant l'examen des allégations reçues d'organisations d'enseignants faisant état du non-respect par des gouvernements des dispositions des recommandations.</p>	143 EX/Déc., 7.1.1 154 EX/Déc., 4.4	181 EX/30 181 EX/INF.11

Point	Titre	Référence	Document
30 (suite)	<p>Décision proposée : inviter le Directeur général à communiquer le rapport intérimaire aux Gouvernements de l'Australie, de l'Éthiopie et du Japon, ainsi qu'au Syndicat national de l'enseignement tertiaire d'Australie, à l'Association des enseignants éthiopiens, à l'Internationale de l'éducation et aux organisations d'enseignants au Japon qui ont pris part aux réunions organisées avec la mission d'enquête du CEART en avril 2008, et à leur demander de prendre les mesures de suivi nécessaires qui sont recommandées dans ce rapport.</p>		
31 ⁴	<p>Numéro de point non attribué</p> <p>CONFÉRENCE GÉNÉRALE</p>		
32	<p>Préparation de la 35^e session de la Conférence générale</p> <p>181 EX/32 Partie I : Préparation de l'ordre du jour provisoire de la 35^e session de la Conférence générale</p> <p>Il incombe au Conseil exécutif de préparer l'ordre du jour provisoire de la session de la Conférence générale. Les questions dont l'inscription découle des décisions prises par le Conseil à sa 181^e session ainsi que toute autre question proposée par des États membres, des Membres associés ou le Directeur général dans les délais statutaires (100 jours au moins avant l'ouverture de la session) seront inscrites à l'ordre du jour provisoire, qui sera communiqué aux États membres 90 jours au moins avant l'ouverture de la session.</p> <p>181 EX/32 Partie II : Projet de plan pour l'organisation des travaux de la 35^e session de la Conférence générale</p> <p>Le Directeur général présente au Conseil exécutif un projet de plan pour l'organisation des travaux de la 35^e session de la Conférence générale. Ce projet a été élaboré à la lumière des recommandations formulées par le Conseil dans sa décision 180 EX/32 et des principales conclusions du Rapport du Président de la Conférence générale sur l'organisation des travaux de la Conférence. Le document 35 C/2 - Organisation des travaux de la session - sera élaboré sur la base des décisions ainsi prises par le Conseil.</p>	<p>Paragraphe 6 (a) de l'article V.B de l'Acte constitutif</p> <p>Article 9 du Règlement intérieur de la Conférence générale</p> <p>33 C/Rés., 92</p> <p>180 EX/Déc., 32</p> <p>Paragraphe 6 (a) de l'article V.B de l'Acte constitutif</p> <p>Article 9 du Règlement intérieur de la Conférence générale</p> <p>33 C/Rés., 92</p> <p>180 EX/Déc., 32</p>	<p>181 EX/32 Partie I, Partie II et Corr. et Partie II Add., Partie III (<i>et Corr. en chinois seulement</i>)</p> <p>181 EX/INF.3</p> <p>181 EX/INF.19</p>

⁴ L'examen du point 31, « Amendements au Règlement du Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO/Guillermo Cano », a été reporté.

Point	Titre	Référence	Document
32 (suite)	<p>181 EX/32 Partie III : Invitations à la 35^e session de la Conférence générale</p> <p>Le Conseil exécutif examine la liste des organisations intergouvernementales et non gouvernementales (relations formelles) qui seront invitées à la 34^e session de la Conférence générale et arrête la liste des États non membres qui seront invités à envoyer des observateurs.</p> <p>181 EX/INF.3 : Présentation de candidatures aux postes de présidents des commissions et comités de la 35^e session de la Conférence générale</p> <p>Le Conseil exécutif est appelé à désigner les candidats aux postes de présidents (et éventuellement de rapporteurs) des commissions et comités de la 35^e session de la Conférence générale. La liste des États membres dont étaient ressortissants les présidents et les rapporteurs des commissions et comités des cinq dernières sessions de la Conférence générale se trouve en annexe au document 181 EX/INF.3.</p>	<p>Paragraphe 6 (a) de l'article V.B de l'Acte constitutif</p> <p>Article 6 du Règlement intérieur de la Conférence générale</p> <p>160 EX/Déc., 6.1.2 180 EX/Déc., 32</p>	
QUESTIONS FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES			
33	<p>Observations du Directeur général sur la mise en œuvre de la stratégie du Service d'évaluation et d'audit (IOS) en 2008-2009 : rapport annuel 2008</p> <p>Le rapport annuel 2008 d'IOS présente les stratégies et activités du Service en 2008 et un résumé des principales constatations, recommandations et mesures qui ont découlé de ses activités. Il présente également le mandat d'un comité consultatif permanent du contrôle interne.</p> <p>Décision proposée : prendre note des contributions apportées par IOS, recommander que la Conférence générale à sa 35^e session, compte tenu de l'importance du contrôle interne pour la bonne gouvernance de l'UNESCO, approuve la création du Comité consultatif du contrôle interne ainsi que son mandat.</p>	<p>160 EX/Déc., 6.5 164 EX/Déc., 6.10 176 EX/Déc., 38</p>	181 EX/33
34	<p>Progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes sur les audits déjà effectués</p> <p>Partie I : Rapport du Directeur général sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes sur les audits déjà effectués</p>	<p>Article 12.10 du Règlement financier 180 EX/Déc., 40 (I)</p>	181 EX/34 Partie I

Point	Titre	Référence	Document
34 (suite)	<p>Conformément à l'article 12 du Règlement financier et à la décision 180 EX/40 (I), le Directeur général présente un rapport actualisé sur l'état de la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes dans son rapport détaillé sur les comptes de l'UNESCO pour l'exercice financier 2006-2007, et le rapport sur les audits effectués au cours de l'exercice biennal 2006-2007 et l'année 2008.</p> <p>Décision proposée : prendre note de l'état de la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes.</p>	<p>Partie II : Analyses complémentaires du Commissaire aux comptes</p> <p>Article 12.4 du Règlement financier 180 EX/Déc., 40 (I)</p>	181 EX/34 Partie II
	<p>Conformément à l'article 12 du Règlement financier et à la décision 180 EX/40 (I), le Commissaire aux comptes présente son analyse détaillée sur l'état de la mise en œuvre des recommandations émises dans son rapport détaillé sur les comptes de l'UNESCO pour l'exercice financier 2006-2007, et les rapports d'audit effectués au cours de l'exercice biennal 2006-2007 et l'année 2008.</p> <p>Aucune décision n'est proposée.</p>		
35	<p>Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion du Bureau de l'UNESCO à Beijing</p> <p>Conformément à l'article 12 du Règlement financier, le Commissaire aux comptes présente son rapport d'audit du bureau multipays de Beijing.</p> <p>Aucune décision n'est proposée.</p>	Article 12.4 du Règlement financier	181 EX/35
36	<p>Rapport d'étape du Directeur général sur l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et amendements proposés au Règlement financier</p> <p>Conformément à la décision 180 EX/34, le Directeur général présente, pour examen par le Conseil exécutif, un rapport sur l'application du plan d'action, y compris tout amendement qui serait proposé au Règlement financier.</p> <p>Décision proposée : soumettre les amendements proposés au Règlement financier, contenus dans le document 181 EX/36 annexe I, à l'examen et à l'approbation de la Conférence générale à sa 35^e session, et prier le Directeur général de revoir et réviser le Règlement financier et de le lui soumettre à sa 184^e session pour approbation, conformément à l'article 15.2 du Règlement financier.</p>	180 EX/Déc., 34	181 EX/36

Point	Titre	Référence	Document
37	Rapport annuel (2008) de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) : rapport du Directeur général	114 EX/Déc., 8.5 22 C/Rés., 37 179 EX/Déc., 32	181 EX/37 et Add.
	Le Directeur général est prié de soumettre au Conseil exécutif les rapports annuels de la CFPI.		
	Décision proposée : prendre note du document, demander au Directeur général de continuer à assurer la participation de l'UNESCO aux travaux de la CFPI et à tenir dûment compte de leurs résultats.		
38	Rapport du Directeur général sur les progrès réalisés dans la gestion des ressources et activités extrabudgétaires : politique de recouvrement des coûts	180 EX/Déc., 37	181 EX/38
	Le Directeur général présente un rapport d'étape sur la gestion des ressources et activités extrabudgétaires. Ce document fait le point sur les faits nouveaux concernant la politique de recouvrement des coûts de l'UNESCO et les efforts visant à harmoniser les politiques de recouvrement des coûts des organisations du système des Nations Unies.		
	Décision proposée : prendre note des faits nouveaux décrits dans le rapport et inviter le Directeur général à présenter au Conseil, à sa 182 ^e session, les conclusions de l'étude conjointe HLCM-GNUD, les résultats de l'étude d'évaluation des dépenses de 2008 de l'UNESCO et leurs éventuelles répercussions sur la politique de recouvrement des coûts de l'UNESCO.		
39	Rapport du Directeur général sur le Plan de publication et de diffusion pour 2008-2009 révisé	180 EX/Déc., 40 (I)	181 EX/39 et Corr.
	Le Directeur général présente un Plan de publication et de diffusion pour 2008-2009 révisé et rend compte en particulier des progrès accomplis dans la politique de diffusion et l'évaluation de l'aptitude du personnel à assurer des publications de qualité.		
	Décision proposée : prier le Directeur général de lui présenter, à sa 184 ^e session, un rapport d'étape, accompagné du Plan de publication et de diffusion pour 2010-2011.		

Point	Titre	Référence	Document
40	<p>Rapport du Directeur général sur l'emploi de contrats de consultants individuels et de contrats d'honoraires par le Secrétariat</p> <p>Le Directeur général est prié de présenter au Conseil exécutif un rapport sur l'emploi de contrats de consultant et de contrats d'honoraires par le Secrétariat.</p>	<p>171 EX/Déc., 35 176 EX/Déc., 42 179 EX/Déc., 33</p>	<p>181 EX/40 et Corr. (<i>anglais, chinois, français, espagnol et russe seulement</i>) et Add.</p>
	<p>Décision proposée : prendre note des informations - ainsi que des analyses présentées dans le rapport - et inviter le Directeur général à présenter son prochain rapport sur l'emploi de contrats de consultant et de contrats d'honoraires à une future session appropriée.</p>		
41	<p>Rapport du Directeur général, en coopération avec le Comité du Siège, sur la gestion de l'ensemble des bâtiments de l'UNESCO</p> <p>Le rapport présente au Conseil exécutif des informations sur la gestion de l'ensemble des bâtiments de l'UNESCO : avancement des travaux de rénovation réalisés dans le cadre du Plan Belmont pour le site Fontenoy, informations sur l'entretien et la conservation durables des bâtiments du Siège de l'UNESCO, en particulier pour le site Miollis/Bonvin, informations actualisées concernant l'équipe spéciale sur les questions de sécurité et aperçu de la gestion de la collection d'œuvres d'art.</p>	<p>170 EX/Déc., 7.7 177 EX/Déc., 55 34 C/Rés., 76 179 EX/Déc., 34</p>	<p>181 EX/41 181 EX/INF.18</p>
	<p>Décision proposée : prendre note des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan Belmont et dans la gestion de l'ensemble des bâtiments de l'UNESCO ; prendre note en outre de la création de l'équipe spéciale sur les questions de sécurité, ainsi que de la décision du Comité du Siège d'autoriser le Directeur général à virer du Fonds d'utilisation des locaux du Siège au Compte spécial pour la restauration et la valorisation du Siège, sous-compte Miollis, toutes les recettes provenant de la location de bureaux dans le bâtiment Miollis qui seraient supérieures aux coûts de fonctionnement et de maintenance.</p>		

Point	Titre	Référence	Document
42	Rapport du Commissaire aux comptes sur la rénovation du site Fontenoy au Siège de l'UNESCO Conformément à la décision 179 EX/34, le Commissaire aux comptes présente au Conseil exécutif son rapport sur les raisons des dépassements du coût prévu pour les travaux de rénovation effectués sur le site de Fontenoy et ses conclusions en ce qui concerne les contrats passés et leur conformité aux procédures en vigueur. Aucune décision n'est proposée.	179 EX/Déc., 34	181 EX/42
43	Procédure à suivre pour la nomination par le Conseil exécutif du Président et du Président suppléant du Conseil d'appel Ce document explique la pratique observée par le Conseil exécutif pour la nomination du Président et du Président suppléant du Conseil d'appel. Décision proposée : inviter son Président à lui proposer, après consultation des Vice-Présidents et du Directeur général, un Président du Conseil d'appel et un Président suppléant pour un mandat de quatre ans à compter du 1 ^{er} janvier 2010.	Statuts du Conseil d'appel (paragraphe 2 (a))	181 EX/43
	RELATIONS AVEC LES ÉTATS MEMBRES, LES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES		
44	Relations avec les organisations internationales non gouvernementales, les fondations et institutions similaires Dans le cadre de la poursuite de la revitalisation et du renforcement du rôle du Comité sur les ONG, l'ordre du jour de la session de deux jours du Comité sera le suivant : Table ronde sur le rôle des ONG dans le processus normatif dans le domaine de la culture ; Forum ouvert sur le rôle et les actions possibles des acteurs du développement, dont les ONG et la société civile, dans le contexte actuel de crise mondiale aux multiples aspects ; questions statutaires concernant l'admission, le reclassement et le renouvellement des relations officielles avec des ONG et des fondations. Le document fournit également des informations sur d'autres questions relatives à la coopération avec les ONG.	Directives concernant les relations de l'UNESCO avec les organisations non gouvernementales (Sections I.1 ; IV.4.1 ; VI.1 et VI.2) et les fondations et d'autres institutions similaires (article II.3)) 174 EX/Déc., 31 176 EX/Déc., 46 177 EX/Déc., 57 34 C/Rés., 59 178 EX/Déc., 13	181 EX/44 181 EX/ONG/2

Point	Titre	Référence	Document
44 (suite)	<p>Décision proposée : admettre trois ONG aux relations formelles d'association, renouveler les relations formelles avec 48 ONG et réseaux et prendre note de la décision du Directeur général d'admettre 11 ONG aux relations opérationnelles et de renouveler les relations officielles avec deux fondations.</p>		
45	<p>Propositions des États membres relatives à la célébration des anniversaires auxquels l'UNESCO pourrait être associée en 2010-2011</p> <p>Conformément à la décision 159 EX/7.5, le Directeur général présente au Conseil exécutif les propositions des États membres relatives à la célébration des anniversaires auxquels l'UNESCO pourrait être associée en 2010-2011.</p> <p>Décision proposée : recommander à la Conférence générale d'approuver la liste des propositions d'anniversaires jugées recevables par le Directeur général pour 2010-2011.</p>	<p>159 EX/Déc., 7.5 166 EX/Déc., 9.3 176 EX/Déc., 47 179 EX/Déc., 37</p>	<p>181 EX/45 et Add. 181 EX/INF.8</p>
QUESTIONS GÉNÉRALES			
46	<p>Débat thématique : Le rôle de l'UNESCO en tant qu'organisation chef de file et coordinatrice des institutions partenaires de l'Éducation pour tous (EPT), une importance particulière étant accordée aux progrès de l'EPT en Afrique</p> <p>Le document correspondant fournit des informations et des éléments de caractère général pour le débat thématique de la présente session du Conseil exécutif. Il donne un cadre général pour la conduite des débats, signale quelques défis importants pour l'EPT et fournit des informations sur la façon dont l'UNESCO aide les États membres à les relever.</p> <p>Aucune décision n'est proposée.</p>	<p>169 EX/Déc., 4.2 175 EX/Déc., 23 180 EX/Déc., 7</p>	<p>181 EX/INF.9</p>
47	<p>Application de la résolution 34 C/58 et de la décision 180 EX/44 concernant les institutions éducatives et culturelles dans les territoires arabes occupés</p> <p>Rapport sur les progrès accomplis, depuis la 180^e session, en ce qui concerne l'aide fournie au peuple palestinien et à ses institutions éducatives et culturelles, ainsi qu'aux institutions analogues dans le Golan syrien occupé.</p> <p>Décision proposée : le Directeur général compte faire publier un addendum à ce document avant la 181^e session du Conseil. Cet addendum contiendra aussi un projet de décision.</p>	<p>34 C/Rés., 58 180 EX/Déc., 44</p>	<p>181 EX/47 et Add.</p>

Point	Titre	Référence	Document
48	Rapport du Directeur général sur l'état d'avancement du programme d'aide global pour la reconstruction du Liban	180 EX/Déc., 49	181 EX/48
	Ce document récapitule les progrès accomplis par l'UNESCO, depuis la 180 ^e session du Conseil, en ce qui concerne l'aide à la reconstruction et au développement au Liban dans les domaines de compétence de l'Organisation.		
	Décision proposée : inviter le Directeur général à faire rapport au Conseil, à sa 182 ^e session, dans le cadre de son rapport général intitulé « Rapport du Directeur général sur le suivi des décisions et résolutions adoptées par le Conseil exécutif et la Conférence générale à leurs sessions antérieures ».		
49	Rapport du Directeur général sur la mise en œuvre de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant l'Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (2007)	180 EX/Déc., 52	181 EX/49 181 EX/INF.12
	Le Directeur général présente un rapport et un plan d'action sur la mise en œuvre des recommandations pertinentes de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant l'Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (2007).		
	Aucune décision n'est proposée.		
50	Liste provisoire des questions que le Conseil aura à traiter à sa 182 ^e session	103 EX/Déc., 9	181 EX/INF.6
POINTS SUPPLÉMENTAIRES			
51	Révision de la Convention régionale de 1981 sur la reconnaissance des études et des certificats, diplômes, grades et autres titres de l'enseignement supérieur dans les États d'Afrique et de la Convention régionale de 1983 sur la reconnaissance des études, des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur en Asie et dans le Pacifique	Point proposé par le Directeur général	181 EX/51
	Le Directeur général soumet au Conseil exécutif une proposition visant à engager la révision des conventions régionales sur la reconnaissance mutuelle des études, diplômes et grades de l'enseignement supérieur en Afrique, ainsi qu'en Asie et dans le Pacifique.		

Point	Titre	Référence	Document
51 (suite)	<p>Décision proposée : recommander que la Conférence générale adopte une résolution tendant à organiser deux conférences internationales d'États (catégorie I) aux fins de l'examen et de l'adoption des modifications apportées aux deux conventions et autorise le Conseil exécutif à prendre les mesures appropriées, le cas échéant, pour que ces conférences soient organisées avec succès, et prier le Directeur général d'inclure les activités et le budget voulus à cet effet dans le Projet de 35 C/5.</p>		
52	<p>Élaboration d'un plan d'action pour la préparation de la célébration de l'Année internationale du rapprochement des cultures (2010)</p> <p>Suite à la résolution 34 C/46 de la Conférence générale et aux résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies A/RES/62/90 du 17 décembre 2007 et A/RES/63/22 du 13 novembre 2008, l'année 2010 a été proclamée « Année internationale du rapprochement des cultures » ; l'UNESCO a été priée de jouer un rôle de premier plan dans les préparatifs en consultation avec les États membres et au moyen de ressources extrabudgétaires.</p> <p>Décision proposée : inviter le Directeur général à élaborer un plan d'action pour la préparation de ladite Année internationale, ainsi que d'en prévoir le financement (ressources extrabudgétaires) dans le cadre du 35 C/5 et à lui présenter à sa 182^e session, un rapport sur l'état d'avancement du plan ainsi demandé.</p>	<p>Point proposé par l'Azerbaïdjan, la Fédération de Russie, le Kazakhstan, la République islamique d'Iran et l'Ukraine</p>	<p>181 EX/52 Rev. 181 EX/INF.14</p>
53	<p>Rapport du Directeur général sur l'élaboration d'un projet de déclaration de principes concernant les objets culturels déplacés en relation avec la Seconde Guerre mondiale</p> <p>Le Directeur général informe le Conseil exécutif de l'organisation d'une troisième réunion intergouvernementale d'experts sur le projet de déclaration de principes concernant les objets culturels déplacés en relation avec la Seconde Guerre mondiale (UNESCO, 17-18 mars 2009).</p> <p>Aucune décision n'est proposée.</p>	<p>180 EX/Déc., 12</p>	<p>181 EX/53 et Add.</p>

Point	Titre	Référence	Document
54	<p data-bbox="209 275 810 342">Situation du programme/fonds de coopération Sud-Sud dans le domaine de l'éducation</p> <p data-bbox="209 376 810 622">Le Fonds pour le renforcement de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans le domaine de l'éducation est désormais établi ; le mandat du Fonds a été approuvé par toutes les parties, et les mécanismes de gouvernance sont désormais en place grâce à l'établissement d'un Comité directeur chargé de la gestion du Programme/Fonds.</p> <p data-bbox="209 656 831 1108">Décision proposée : (i) prier le Directeur général de lancer un nouvel appel à tous les États membres pour qu'ils versent des contributions volontaires au Fonds, (ii) engager tous les États membres à renforcer leur appui en faveur de la coopération Sud-Sud, ainsi que la coopération triangulaire, (iii) inviter le Secrétariat à élaborer d'urgence une stratégie de collecte de fonds en faveur du Fonds, en vue de la présenter à la 182^e session du Conseil exécutif, (iv) inviter le Directeur général à lui rendre compte, à cette même session, des progrès réalisés quant aux projets pilotes qui seraient proposés au vu des priorités décidées par le Groupe des 77 et la Chine et exécutés par le Secrétariat, et de lui présenter un rapport sur la situation du Fonds.</p>	<p data-bbox="858 275 1209 745">Point proposé par l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Arabie saoudite, le Bénin, le Brésil, le Chili, la Chine, la Colombie, la Côte d'Ivoire, Cuba, l'Éthiopie, l'Inde, la Jamaïque, le Koweït, le Liban, Madagascar, la Malaisie, le Maroc, le Pakistan, les Philippines, le Sénégal, Sri Lanka et la Thaïlande</p>	<p data-bbox="1235 275 1437 342">181 EX/54 181 EX/INF.14</p>
55	<p data-bbox="209 1142 810 1243">Les technologies de l'information et de la communication au service du développement durable</p> <p data-bbox="209 1276 831 1736">L'une des priorités de l'Organisation dans le domaine de l'information et de la communication est la mise en œuvre des grandes orientations énoncées dans la Déclaration de principes et dans le Plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information. Il convient de souligner l'importance que revêtent les technologies de l'information et de la communication, ainsi que le développement des sciences et des technologies, non seulement pour éliminer l'analphabétisme, mais également pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion. Il est plus que jamais urgent de mettre à profit les médias et les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour promouvoir les Objectifs du Millénaire pour le développement.</p>	<p data-bbox="858 1142 1209 1809">Point proposé par l'Algérie, l'Arabie saoudite, la Bolivie, le Costa Rica, la Côte d'Ivoire, Cuba, l'Égypte, l'Éthiopie, le Guatemala, la Jamaïque, le Koweït, le Liban, Madagascar, la Malaisie, le Niger, le Pakistan, les Philippines, la République arabe syrienne, la République démocratique du Congo, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, le Sénégal, le Soudan, Sri Lanka, la Tunisie et la République bolivarienne du Venezuela</p>	<p data-bbox="1235 1142 1481 1209">181 EX/55 et Add. 181 EX/INF.14</p>

Point	Titre	Référence	Document
55 (suite)	<p>Décision proposée : inviter le Directeur général à</p> <p>(i) prendre les mesures appropriées en vue de réduire la fracture numérique en matière de connaissances et de technologies dans le domaine de l'information et de la communication afin d'édifier une société du savoir intégratrice et de promouvoir les TIC au service du développement durable ;</p> <p>(ii) lui faire rapport à sa 184^e session, lors de la préparation des contributions au rapport du Secrétaire général de l'ONU qui sera présenté à la 65^e session de l'Assemblée générale, sur les progrès accomplis par l'UNESCO aux niveaux international et régional dans la mise en œuvre de la grande orientation correspondante du Plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information ;</p> <p>(iii) lui présenter son rapport sur les programmes de communication pour le développement dans le système des Nations Unies avant sa présentation à l'Assemblée générale des Nations Unies.</p>		
56	<p>Création d'un prix UNESCO/Juan Bosch pour la recherche en sciences sociales en Amérique latine et dans les Caraïbes</p> <p>[Annotation à suivre]</p>	<p>Point proposé par la République dominicaine et tous les autres États membres du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) de l'UNESCO</p>	<p>181 EX/56</p>
57	<p>La crise financière et économique mondiale et ses effets sur l'éducation</p> <p>Dans le cadre de la crise financière et économique mondiale qui menace actuellement la stabilité de la planète et le développement des peuples et dont l'impact sur les programmes d'éducation promus et appliqués par l'UNESCO sera sévère, il est nécessaire de rechercher des mécanismes qui contribueront à pallier la situation difficile à laquelle sont confrontés les pays les moins avancés et les plus défavorisés. L'UNESCO a jugé pertinent de préconiser une augmentation du financement de l'éducation, en particulier dans les pays où les objectifs de l'EPT n'ont pas été atteints ; l'Organisation a également réaffirmé qu'il importait de continuer à mobiliser les autres agences des Nations Unies ainsi que la communauté internationale pour encourager la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire et promouvoir les priorités du secteur de l'éducation. Il est donc impératif de prendre des mesures pour lutter contre l'effet négatif de la crise sur l'éducation.</p>	<p>Point proposé par Cuba et le Venezuela (République bolivarienne du)</p>	<p>181 EX/57 181 EX/INF.14</p>

Point	Titre	Référence	Document
57 (suite)	<p>Décision proposée : le Conseil exécutif est invité à engager les partenaires de l'aide au développement à tenir leurs engagements initiaux, à prendre note avec satisfaction de la mise en place des mécanismes de bonne gouvernance pour le programme/fonds de coopération Sud-Sud dans le domaine de l'éducation et à inviter les partenaires de l'aide au développement à contribuer à ce fonds ; le Directeur général est invité à élaborer une stratégie de mobilisation de ressources destinée à inciter les bailleurs de fonds à tenir leurs engagements, et à encourager de nouvelles contributions au programme/fonds de coopération Sud-Sud dans le domaine de l'éducation ; et à soumettre au Conseil, à sa 182^e session, un rapport préliminaire sur l'effet de la crise financière et économique actuelle sur les pays en développement dans leurs efforts pour atteindre les objectifs de l'EPT, et un autre rapport concis et analytique à ce sujet à sa 184^e session.</p>		
58	<p>Suivi et mise en œuvre des recommandations des réunions sur l'éducation organisées à Dakar, Genève et Oslo</p> <p>Le rapport mondial 2009 de suivi sur l'Éducation pour tous montre que les objectifs de Dakar et ceux du Millénaire y afférents sont encore loin d'être atteints en dépit des grands efforts déployés. Trois réunions importantes ont été consacrées à ce thème lors du biennium qui s'achève et d'autres sont prévues d'ici la prochaine session de la Conférence générale. Les trois réunions précitées ont donné lieu à des recommandations importantes et il convient de capitaliser les réflexions ainsi menées.</p> <p>Décision proposée : inviter le Directeur général à lui présenter à sa 182^e session un rapport analytique concis sur le suivi et la mise en œuvre aux niveaux national, régional et international, des recommandations des réunions dont il s'agit et à présenter à la 35^e session de la Conférence générale un rapport analytique axé sur les résultats relatifs aux progrès accomplis en matière d'Éducation pour tous.</p>	<p>Point proposé par l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Allemagne, l'Arabie saoudite, le Bénin, la Bulgarie, le Chili, la Chine, la Colombie, la Côte d'Ivoire, Cuba, l'Égypte, l'Espagne, l'Éthiopie, la France, l'Inde, l'Italie, le Kenya, le Koweït, le Liban, Madagascar, la Malaisie, le Maroc, le Mexique, le Niger, le Nigéria, le Pakistan, le Portugal, la République démocratique du Congo, Saint-Vincent-et-les Grenadines, le Sénégal, la Serbie, Sri Lanka, la Tunisie et la République bolivarienne du Venezuela</p>	<p>181 EX/58 et Add. 181 EX/INF.14</p>

Point	Titre	Référence	Document
59	<p>Contribution à la reconstruction et au développement de Gaza</p> <p>Le Groupe arabe auprès de l'UNESCO a demandé l'inscription, à l'ordre du jour de la 181^e session du Conseil exécutif, d'un point sur la « contribution à la reconstruction et au développement de Gaza », compte tenu du rôle dévolu à l'UNESCO en tant qu'organisme de premier plan du système des Nations Unies ; des conséquences négatives de l'agression israélienne, qu'il s'agisse des violations des droits de l'homme ou des répercussions sur les infrastructures éducatives essentielles telles que les établissements d'enseignement et d'éducation (écoles-instituts-universités) ; des incidences sociales et psychologiques défavorables qui ont touché tant les étudiants que les enseignants ; des pertes considérables subies par des sites archéologiques de la bande de Gaza ; et du fardeau qui pèse sur l'UNESCO et les États membres pour faire face aux conséquences de l'agression israélienne ».</p> <p>Un projet de décision est à venir.</p>	Point proposé par l'Égypte et le Liban au nom des États membres du Groupe arabe auprès de l'UNESCO	181 EX/59 Rev. 181 EX/INF.14
60	<p>Relations avec l'Union du Maghreb arabe et projet d'accord de coopération entre l'UNESCO et cette organisation</p> <p>Dans le cadre de la coopération de l'UNESCO avec les Organisations régionales africaines, le Directeur général souhaite établir officiellement des rapports de coopération avec l'Union du Maghreb arabe (UMA) et soumet à cet effet au Conseil exécutif, pour approbation, un projet d'accord de coopération.</p> <p>Décision proposée : autoriser le Directeur général à signer l'accord de coopération au nom de l'UNESCO et à établir des relations officielles avec l'UMA.</p>	Point proposé par le Directeur général	181 EX/60

61⁵

N.B. : Conformément à la procédure adoptée à titre expérimental sur recommandation du Bureau du Conseil exécutif à sa 180^e session, des documents d'information sont distribués à la demande d'États membres.

⁵ Le point 61 « Résultats obtenus par la République de Bolivie dans l'élimination de l'analphabétisme, et éventuelle utilité de cette expérience pour les efforts déployés par l'UNESCO dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012) » a été retiré par Cuba au nom de la Bolivie, de la République dominicaine et de la République bolivarienne du Venezuela. Un projet de décision a été proposé au titre du point 58.